Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_120-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

DCM N° : *2026.120*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

**25 Présents :** Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

**4 excusés :** Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

**4 pouvoirs :** Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

**Secrétaire de séance :** Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_120-DE

# APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2321-2 relatif aux provisions ;

VU l'instruction M57 du budget de la Commune ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires porté par la délibération DCM 2026.047 du 5 mars 2026 ;

VU la nécessité de faire face à des recours indemnitaires ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Mutualisation » en date du 13 avril 2026 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, informe que le budget de la Commune a été préparé en commun lors de séances de travail entre la Direction générale des services, la Direction des finances et les services.

*Un support synthétique sera projeté et présenté en séance autour de ce budget primitif 2026.*

Au préalable de l'approbation des différents budgets primitifs 2026, les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025 telles que prévu à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT.

A titre d'information, le budget primitif 2026 du budget principal se présente ainsi :

| | RAR 2025 | Nouvelles propositions 2026 | Propositions BP 2026 |
|---|---|---|---|
| **BUDGET PRINCIPAL** | | | |
| Dépenses | | | |
| Fonctionnement | | 14 259 300,27 € | 14 259 300,27 € |
| Investissement | 284 423,69 € | 7 122 784,88 € | 7 407 208,57 € |
| Recettes | | | |
| Fonctionnement | | 14 259 300,27 € | 14 259 300,27 € |
| Investissement | 27 817,00 € | 7 379 391,57 € | 7 407 208,57 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget principal.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_120-DE

- **CONSTITUE** une provision d'un montant de 15 000 € au titre des potentiels recours indemnitaires.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ




*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**